

Les confédérations ouvrières et la politique salariale du gouvernement

ANDRE NAZIER

La politique salariale du gouvernement est connue : maintien du pouvoir d'achat moyen et en niveau pour la fin 1983 seulement, et encore, pas pour tous; Les conséquences pour les travailleurs sont également connues : toutes les centrales syndicales reconnaissent une perte du pouvoir d'achat variant de 2 à 10 % selon les estimations et les secteurs. Par ailleurs le gouvernement exhume une loi gaulliste de 1959 qui interdit les accords d'indexation dans les conventions collectives, ceci alors même que dans de nombreuses entreprises privées les minimas sont en-dessous du SMIC.

Dans cette bataille contre l'indexation, le gouvernement, comme l'a fait Auroux récemment contre les travailleurs de la FNAC, n'hésite pas à se ranger du côté patronal contre les revendications des travailleurs.

Les travailleurs sont en droit de penser que les syndicats, qui se proclament tous indépendants, vont les défendre et empêcher ces mauvais coups portés à leurs acquis. Or la réalité est différente, même si les réactions syndicales ne sont pas homogènes. Les confédérations s'efforcent de composer entre leur politique de fond et les aspirations des travailleurs, ce qui les oblige à louvoyer plus ou moins en fonction du type de liens qu'elles entretiennent avec le gouvernement.

AUCUNE centrale ne condamne en bloc la politique salariale du gouvernement. Toutes veulent maintenir le cadre des négociations qui leur permettent de jouer les utilités vis-à-vis du patronat, en canalisant au mieux mécontentement et mobilisation pour éviter une confrontation centrale avec les patrons.

Pommateau, secrétaire général de la FEN, a situé clairement les enjeux : « Nous craignons en décembre une perte de pouvoir d'achat. Nous

sommes prêts à négocier pour qu'elle soit la moins forte possible ». En ce qui concerne la cotisation chômage pour les fonctionnaires, une motion majoritaire adoptée au conseil national des 13 et 14 septembre déclare que la FEN « n'en rejette pas le principe mais estime qu'une telle contribution de solidarité doit s'étendre de manière équitable à l'ensemble des revenus... » Or, l'ensemble des revenus ne sont pas touchés, la cotisation reste, et la FEN n'engage aucune riposte.

La position de Force ouvrière est identique sur ce point. Bergeron ne cache pas que l'austérité n'a pas bonne presse chez les travailleurs : « Dans une période de difficultés, comme celle que nous vivons, les salariés sont essentiellement préoccupés par le pouvoir d'achat de leurs rémunérations. Tout le reste n'est que littérature ! » (FO Hebdo du 9/10/82). Mais alors, que faire ? Sauvager la politique contractuelle d'abord. FO condamne-t-elle la remise en cause de l'indexation ? Pour Bergeron « cela ne signifie pas grand chose... Entre ce que préconise le ministre de l'Economie et des Finances et les pratiques anciennes, il n'y a pas tellement de différences ». (FO Hebdo n° 1720). FO qui se pique fort de son indépendance vis-à-vis du gouvernement, contrairement aux autres, ne manque pas de préciser : « dans la perspective actuelle, on ne maintiendra pas forcément le pouvoir d'achat pour les catégories les plus élevées, et on pourrait aller un peu plus loin pour les catégories les plus faibles ». On croirait entendre E. Maire !

Bergeron, tout comme les autres dirigeants confédéraux, mesure la volonté de la base. Il faut défendre les intérêts des syndiqués, sinon « on peut craindre des réactions en marge des syndicats incontrôlables et dangereuses. On risquerait alors le pire, c'est-à-dire un glissement vers des situations

à l'italienne ». Là est la contradiction fondamentale : comment défendre les syndiqués quand on commence par dire : « *La question n'est pas de savoir si la politique édictée par le gouvernement est bonne ou mauvaise. La réalité, c'est que la France ne peut pratiquer une politique fondamentalement différente des autres pays à économie comparable...* » (interview de Bergeron au Monde).

La CGT paraît avoir une position plus sérieuse et soucieuse des intérêts des travailleurs quand elle annonce vouloir rattraper les retards ou les pertes dues au blocage. Krasucki a même déclaré que « *la baisse du pouvoir d'achat est socialement inacceptable et économiquement malsaine* ». Ces paroles se concrétisent-elles dans un mot d'ordre unificateur tel que l'échelle mobile ? Ou dans le chiffrage d'une revendication salariale commune permettant une mobilisation de la classe ouvrière contre les prétentions patronales ? Il n'en est rien. Dans la métallurgie, la FTM (fédération CGT) considère que seules les négociations (par entreprise ou par branche) auront à décider de la forme, du contenu, du niveau des salaires, avec s'il y a lieu mise en place du système cher à Delors, d'anticipation sur la hausse future des prix. Il avait été même en-

visagé en septembre qu'à partir de 7 200 francs, soit deux fois le SMIC revendiqué par la CGT, de ne plus défendre l'intégralité du pouvoir d'achat. Une prime de rattrapage de 520 F était même avancée, bien inférieure à ce qui figure le plus souvent dans les cahiers revendicatifs. Ainsi, à la Thomson, c'est une prime de 1 000 F qui est réclamée par le syndicat CGT.

La CGT propose maintenant, au niveau confédéral, le SMIC à 3 600 F, malgré le vote unanime du 41^e congrès pour un SMIC à 4 100 F, valeur au 1^o juin 1982. Cette révision en baisse permet de mettre en avant un chiffre compatible avec la politique gouvernementale telle qu'elle est définie depuis juin dernier. Si la CGT a dit son désaccord sur la cotisation chômage pour les fonctionnaires, pas plus que la FEN ou FO elle n'a engagé véritablement de mobilisation pour faire reculer le gouvernement sur cette concession au patronat.

La direction CFDT met quant à elle toute son imagination au service de la rigueur-solidarité-austérité. Le bureau national, au lendemain du blocage des prix, a tenu à souligner qu'il soutenait l'effort du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation. En matière revendicative la CFDT est très prudente : « *La CFDT est hostile à*

Le salaire en deux éléments

La conception du salaire en deux éléments dissocie la hiérarchie des coefficients, définie dans une grille de classification, et la hiérarchie des salaires.

Ce système permet donc de négocier séparément à partir de critères distincts les deux éléments qui composent le salaire.

1. Le salaire de progrès. Il est identique pour tous, de l'OS à l'ingénieur et correspond à une notion de besoins et de civilisation. Il permet d'assurer une progression du pouvoir d'achat en source fixe réduisant les inégalités et la hiérarchie.

2. Le salaire de fonction. Il rémunère les responsabilités assumées et les qualifications, et est obtenu par l'intermédiaire d'un coefficient et d'une valeur de point.

Exemple : si dans une industrie, la grille de classification est établie de 140 à 800 points de l'OS à l'ingénieur, si la valeur du point est de 20 F et le salaire de progrès de 3 300 F (neutralisant les cents premiers points de la grille),

le salaire de l'OS sera :
 $3\,300\text{ F} + 800\text{ F} (40\text{ pts} \times 20\text{ F}) = 4\,100\text{ F}$

salaire de progrès + salaire de fonction = salaire brut et le salaire maximum de :
 $3\,300\text{ F} + 14\,000\text{ F} (700\text{ pts} \times 20\text{ F}) = 17\,300\text{ F}$

salaire de progrès + salaire de fonction = salaire brut

Ainsi, suivant que l'on privilégie l'un ou l'autre de ces deux éléments, on modifie non la hiérarchie de fonction, mais la hiérarchie des salaires. En période de forte inflation, tous les efforts seront portés sur le salaire de progrès.

Cette formule, qui tend à l'élevation du niveau de vie pour tous, va dans le sens du resserrement de la hiérarchie des rémunérations et des revenus qui caractérise une société plus solidaire. ■

Le salaire à deux vitesses expliqué par l'hebdomadaire de la CFDT.

toute politique nationale des revenus fixant de manière rigide des normes identiques d'évolution des salaires dans tous les secteurs professionnels et fixant les inégalités ». Rattrapage du pouvoir d'achat jusqu'à 4 100 F dès le 1^{er} novembre et maintien à la fin 1982 jusqu'à deux fois le SMIC actuel, soit 6 800 F. Pour les autres, il faudra voir d'ici fin 1983 en fonction de l'emploi, de la réduction de l'éventail hiérarchique, etc. Par contre la direction ressort de ses cartons le « salaire binôme » qu'elle a proposé au CNPF. Il comprend un salaire dit de progrès — que la CFDT chiffre à 3 300 F — et un salaire de fonction. Seul le salaire de progrès serait indexé sur les prix. Une façon comme une autre de planifier la perte du pouvoir d'achat !

On sait que la CFDT s'est distinguée en proposant la première la cotisation chômage pour les fonctionnaires. Son organisation de fonctionnaires, l'UFFA, amène suggéré de geler les primes à leur niveau actuel.

A partir de cette politique de base, toutes les variations sont possibles. La fédération de la chimie propose le SMIC à 3 654 F au 1/11/82 et à 4 076 F au 1/11/83. Pour l'UFFA le rattrapage du blocage pourrait se faire en somme uniforme sur la base du salaire le plus bas !

Respect des règles capitalistes

Toutes les confédérations se situent de fait dans le cadre de la politique gouvernementale, en dépit des critiques partielles qu'elles peuvent verbalement émettre. Plus, elles font loin, d'une manière ou une autre, les règles fondamentales du capitalisme. FO, FEN, CFDT s'inscrivent d'emblée dans le cadre de la crise mondiale, dont « il faut tenir compte ». La CFDT voudrait donner le charge et faire croire que sa politique, « ce n'est pas admettre les règles du jeu capitaliste » (*Syndicalisme hebdo*). Mais c'est pour énoncer la règle suivante ? « cela implique du même coup une plus grande efficacité économique et, il faut bien le dire, des entreprises compétitives, qui tiennent la mer en matière de prix et de qualité produits ». A l'échelon local, cette recommandation peut donner de curieux tracts, comme celui distribué à Citroën-Rennes par la CFDT (encart). Qui dit compétitivité dit effectivement vendre moins cher



CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL C.F.D.T.
Syndicat de la métallurgie de Rennes

Cale de la Barbotière 35100 Rennes Permanence le jeudi de 18 à 20h



1982 : l'Année Champion

EN AVANT AVEC LA C.F.D.T.

Pour le Progrès Social et la Réussite de l'Entreprise



COMME NOUS L'AVONS DÉCLARÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE, MERCREDI LORS DE L'INAUGURATION DE LA "BX", LA CFDT SOUHAITE ARDEMMENT LA PERCÉE COMMERCIALE DE CE NOUVEAU MODÈLE.

LA CFDT SOUHAITE QUE CET ÉLARGISSEMENT DE LA GAMME RELANCE LES PERFORMANCES COMMERCIALES D'AUTOMOBILES CITROËN, DANS LA SITUATION DIFFICILE QUE TRAVERSE LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE.

NOUS SOMMES PRÊTS À PRENDRE TOUTE NOTRE PLACE D'ACTEURS SOCIAUX RESPONSABLES POUR CONCOURIR À CETTE RÉUSSITE DE L'ENTREPRISE.

que le voisin dans une économie « OUVERTE », alors que les échanges internationaux se rétrécissent. Quel patron accepterait de vendre moins cher sans diminuer le salaire direct ou indirect des ouvriers ? La CGT, qui tient un discours antipatronal plus vigoureux, ne s'inscrit pas elle-même dans cette logique quand elle demande au patronat et au gouvernement des investissements français pour produire français ? Les patrons ont déjà ? répondu à cette demande : oui, s'il y a possibilité d'accroître le taux de profit. Mais comment accroître ce taux de profit sans s'en prendre au pouvoir d'achat des travailleurs ? Finalement entre la stratégie d'E. Maire et celle de Krassucki il n'y a pas l'abîme que certains veulent y voir.

Les dirigeants plus conséquents reconnaissent sans détour qu'il faut modérer les revendications, pour lutter contre l'inflation. Ainsi Bergeron écrit « que le gouvernement veut négocier avec les branches industrielles et commerciales des contrats de modération. Or les salaires sont un des éléments constitutifs et non des moindres ». Comme la procédure risque d'être longue, peut-être faut-il « revendiquer tout de suite des augmentations de salaires à valoir sur ce qui résulterait des accords définitifs ». La CFDT n'indique autre chose quand elle affirme que les salaires, qui forment une partie non-négligeable du revenu national et plus généralement le revenu des ménages; font partie du cycle inflationniste au même titre que

les autres revenus. La CFDT peut bien désigner d'autres causes de l'inflation, ce qui reste, en termes revendicatifs, c'est l'auto-limitation des revendications salariales et la répartition des fruits de la pénurie. La CFDT enrobe cette politique dans le miel de lutte contre les inégalités, un prétexte dont FO, pour sa part, n'a cure.

Qu'en est-il de la lutte contre les inégalités ?

Il ne s'agit pas de nier l'existence de profondes disparités salariales dans les entreprises, les branches et entre les branches. Mais il faut prendre la mesure du phénomène. En 1980, l'écart hiérarchique salarial entre les ouvriers et les cadres supérieurs était de 3,6 (cf. le dossier sur les revenus et fortunes en France dans *Critique communiste* n° 11). Ce pourcentage de 3,6 ne représente pas qu'une moyenne. Bien des cadres supérieurs gagnent au-delà de 12 000 F mensuels. C'est d'ailleurs dans cette couche relativement peu nombreuse que les écarts sont les plus grands. Il s'agit en fait d'une distribution déguisée de profits plus que de salaires.

Contrairement à ce qu'il cherche à faire croire, E. Maire n'a pas de politique conséquente pour lutter contre



Laurent Fabius, ministre du Budget. Il a mis l'austérité en chiffres.

les inégalités. Le « salaire de progrès » à 3 300 F que défend la CFDT est plutôt un salaire de misère; Le -SMIC à 3 600 F de la CGT ne résoud pas non plus le problème. Prôner par ailleurs l'action entreprise par entreprise, c'est laisser les travailleurs se débrouiller avec chaque capitaliste particulier en fonction du rapport de force local, ce qui ne peut tendre qu'à accroître les différences. D'autant que les revendications en matière de réforme fiscale, si elles sont énoncées quelquefois en termes généraux dans la presse syndicale, n'ont pas été traduites en mots d'ordre et en mobilisation de masse pour les faire aboutir.

Les directions confédérales enferment ainsi les militants combattifs dans une impasse. « Agissez », disent-elles, sans donner de cadre unitaire ni de revendications unifiantes. Comment imposer l'échelle mobile et le maintien intégral des salaires, quand on est coincé entre les positions gouvernementales, l'obstruction patronale et l'absence de perspectives syndicales centrales ou l'abandon pur et simple des revendications les plus élémentaires? Les travailleurs de la FNAC ont arraché, grâce à leur action unitaire, un bon accord qui est le meilleur compromis possible dans le cadre de leur entreprise (cf; *Rouge* du 22 octobre). Qu'en sera-t-il pour les travailleurs qui n'auront pas les atouts des salariés de la FNAC?

La question centrale qui est posée à la classe ouvrière à l'heure de la sortie du blocage est celle du maintien du pouvoir d'achat. C'est ce maintien qui est menacé par la mise hors la loi des accords d'indexation, les propositions salariales pour 1982 et 1983. C'est à cette menace que doivent répondre immédiatement les organisations syndicales. Les travailleurs posent la question: mais que font donc les syndicats pour défendre nos acquis? Ils savent qu'au plan national comme dans leur entreprise, c'est l'unité qui paie dans la lutte. Car aucune action dans la division ne peut mobiliser la grande masse des travailleurs.

Pour obtenir le maintien du pouvoir d'achat pour tous, il faudra aussi une action interprofessionnelle unitaire au plan national. Aujourd'hui comme hier, la mobilisation unitaire est nécessaire contre un patronat qui veut faire payer sa crise aux travailleurs. Enfin il faut redire que la défense du pouvoir d'achat pour tous n'est pas séparable d'une lutte pour la progression plus rapide du pouvoir

d'achat pour les salaires les plus bas, sous forme d'augmentations uniformes. La réduction des inégalités doit se faire par le haut, et non par le bas!

Les travailleurs sont prêts à se mobiliser mais il faut l'unité!

Les travailleurs se servent des moyens qui leur sont donnés pour se mobiliser, et signifier aux patrons leur volonté de gagner leurs revendications, et dire au gouvernement leur refus de l'austérité. C'est cette volonté d'en finir avec l'austérité qui a fait le succès du 10 mai. Elle est tellement présente que les directions syndicales sont bien obligées d'en tenir compte et de répondre un minimum en lançant des journées d'action par branche, par entreprise. Mais quel spectacle de division! Un jour c'est la CFDT seule, un autre jour FO, qui ne veut pas faire l'unité avec la CFDT parce qu'elle est progouvernementale. Dans un autre secteur c'est la CGT etc... Les travailleurs ont su imposer l'unité: dans la SNCF de la région rennaise, à la FNAC, à l'EDF... Les travailleurs savent que l'unité est leur bien le plus précieux contre un patronat décidé à atteindre un objectif qui est aussi politique: battre les travailleurs pour les décourager. C'est à cette fin qu'il exerce la pression maximum sur le gouvernement pour lui faire prendre des mesures impopulaires et préparer ainsi les conditions d'un retour de la droite au pouvoir. Pour toutes ces raisons la mobilisation unitaire interprofessionnelle s'impose, comme elle s'impose dans les branches et les entreprises.